

**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze le 13 avril, à dix huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 13 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07 avril 2015, sous la présidence de Monsieur Charles SCHAUER, Maire.

**Présents** : MM..SCHAUER Charles, BRUSQUAND Christian, BRUNETEAU Sébastien, JAUBERT Pascal, DUSSAIGNE Gérard, ROUSSEAU Vital, LALBAT Christophe, Michel COMPOSTELLA, GUILLEMIN Antoine

Mme AUDIBERT Sylvie, CULINE Bernadette, Catherine BARSE

**Excusés** : Arlette BORIE

**Absent** : Bertrand BUISSON,

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur BRUSQUAND Christian est désigné à l'unanimité.

**I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

**II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

**SIAS : (Sylvie AUDIBERT)**

Vote du compte administratif 2014 et du budget primitif 2015.

**Communauté de communes, commission voirie : (Christian BRUSQUAND)**

Vote du budget primitif 2015.les travaux sur les routes inter communautaires sont les suivants :

Saint Avit de Vialard 2.3 km, Saint-Chamassy 3.8 km, Aubas 1.2 km, Saint Amand de Coly 1.3 km.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, pour l'année 2015, les fossés et les abords seront faits sur toutes les communes et la voirie sur la commune de Saint Avit de Vialard.

En 2016 la commune de Saint-Chamassy sera prioritaire.

La commune de Saint- Félix a demandé une augmentation du linéaire des routes pris en charge par la communauté de communes, le conseil a été défavorable.

La communauté de communes verserait une somme forfaitaire au m<sup>2</sup> pour les communes qui effectueraient des aménagements de Bourg.

**Conseil d'école : (Sylvie AUDIBERT)**

Les effectifs pour 2014 sont de 98 élèves sur les quatre communes, ils se maintiendraient pour la rentrée 2015.

Le bilan de la fête de Noël a été négatif, il est le résultat d'un manque d'organisation, cette journée sera plus réfléchie pour 2015.

Il y a des problèmes de discipline dans le bus du SIVOS.

**SIVOM ST AVIT (Charles SCHAUER, Gérard DUSSAIGNE)**

Vote du budget primitif 2015.

Le tarif des familles reste inchangé mais payable une fois par an.

Les inscriptions se feront exclusivement au siège à ST Avit de Vialard.

**Commission du personnel communal :**

Un entretien a eu lieu avec certains agents afin de rappeler certaines règles d'hygiène et de régulariser les horaires de travail.

### III – DELIBERATIONS

#### **D 2015 20 - RENOUELEMENT D'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE ENERGIES DU SDE 24**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de renouvellement d'adhésion au Service Energies du SDE24. La création de ce service fait suite à l'augmentation des coûts énergétiques des communes et aux nombreuses préoccupations environnementales. Il est destiné à accompagner les communes dans des démarches de maîtrise des consommations énergétiques et de réduction des gaz à effet de serre.

L'adhésion au service Energies du SDE 24 permettra de connaître la situation énergétique de l'ensemble de notre patrimoine communal (éclairage public, bâtiments communaux et véhicules municipaux). Les consommations de tous les équipements de la collectivité toutes énergies confondues seront recensées afin de les comparer avec des consommations de référence. Ainsi, les installations où des actions prioritaires sont à mettre en œuvre seront ciblées et différentes études énergétiques permettant de réels gisements d'économies d'énergie préconisées.

L'adhésion annuelle de notre commune au Service Energies est fixée par convention à 200 €. Cette adhésion comprend un suivi énergétique complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable pour adhérer au Service Energies du SDE24 ;
- Inscrit au budget les dépenses programmées et ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

#### **D 2015 21 – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DU PERSONNEL SUR LE BUDGET ANNEXE D'EAU POTABLE**

Monsieur le maire rappelle qu'une indemnité est allouée chaque année pour la gestion de la comptabilité et du secrétariat relative à l'eau potable.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une indemnité de 450 euros sur le budget annexe d'eau potable à l'agent rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour les travaux de comptabilité et de secrétariat d'eau potable.

#### **D 2015 22 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2014 – BUDGET PRINCIPAL**

L'exercice 2014 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

##### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses.....	313 547.06 €
Recettes.....	471 725.54 €
Résultat excédentaire.....	158 178.48 €
Excédent reporté de 2013 .....	néant
Soit un excédent net cumulé de.....	158 178.48 €

##### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses .....	151 872.05 €
Recettes .....	173 765.69 €
Résultat excédentaire.....	21 893.64 €
Excédent reporté de 2013.....	21 805.90 €
Soit un excédent net cumulé de .....	43 699.54 €
Restes à réaliser en dépenses.....	182 000.00 €
Restes à réaliser en recettes.....	68 580.00 €

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2015 au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 58 178.48 € et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 100 000.00 €.

## **D 2015 23 – AUGMENTATION DU LOYER COMMUNAL DU LOGEMENT SOCIAL**

Monsieur le maire informe le conseil de l'augmentation de loyer applicable au logement social.

Après avoir pris des renseignements auprès de l'ADIL 24 à Périgueux, il propose d'augmenter le loyer communal suivant les clauses du bail et l'indice de référence des loyers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer communal du logement social à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 selon la réglementation en vigueur :

- Loyer mensuel du logement de Monsieur N'DIAYE Khassoum..... 535.81 €

## **D 2015 24 – VOTE DES TAXES LOCALES 2015**

Le conseil Municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2015 à chacune des taxes directes locales, décide de voter comme suit :

- TAXE D'HABITATION : 12.59 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI 10.10 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI 78.22 %
- CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES 20.99 %

Ces taux seront portés sur l'état n°1259 intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION ».

## **D 2015 25 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire donne lecture du budget Primitif établi en collaboration avec Monsieur le percepteur :

### *Section fonctionnement :*

- dépenses ..... 511 228.48 €
- recettes..... 511 228.48 €

### *Section d'investissement:*

- dépenses..... 528 380.60 €
- recettes..... 528 380.60 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité ce budget.

## **V – AFFAIRES DIVERSES**

### **- Questions diverses**

- Monsieur le maire informe le conseil qu'il a rencontré l'enseignante pour lui demander de ranger la salle de classe le soir avant que l'agent effectue le ménage.

Les intervenants rencontrent un problème de discipline lors des TAP. Les enfants n'adhèrent pas aux activités de chant lyrique et font preuve d'un manque d'esprit de citoyenneté.

- Vital ROUSSEAU a eu une demande de lampadaires supplémentaires pour l'éclairage public au Tuquet. Il y a déjà deux lampadaires, le conseil n'est pas favorable pour en ajouter d'autres.

- Madame BOUVRY a signalé un problème relatif aux chênes qui ont été coupés à Laumède et pour lesquels les racines endommagent le mur qui soutient la route.

Christian BRUSQUAND ira voir ce qu'il est possible de faire.

- Sylvie AUDIBERT signale que le cochon chinois de Monsieur MEYNARD Benoît est souvent sur la voie publique. Elle demande qu'un courrier soit envoyé à ce dernier.

D'autre part elle signale également que le problème d'alimentation en eau potable persiste chez Monsieur AUDIBERT Alain.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures quinze minutes.